



Vacances et Congés Scolaires 2016/2017



L'année scolaire 2016/2017 **commence**

pour les cycles scolaires 1.1, 1.2, 2, 3 et 4 jeudi, le 15 septembre 2016

pour le cycle 1.0 (éducation précoce) lundi, le 19 septembre 2016

1. Pour le congé de la **Toussaint**, les élèves sont congédiés vendredi, le 28 octobre 2016 à 15.50 heures. Les cours reprennent lundi, le 7 novembre 2016.
2. Pour les **vacances de Noël**, les élèves sont congédiés vendredi, le 23 décembre 2016 à 15.50 heures. Les cours reprennent lundi, le 9 janvier 2017.
3. Pour le congé de **Carnaval**, les élèves sont congédiés vendredi, le 17 février 2017 à 15.50 heures. Les cours reprennent lundi, le 27 février 2017.
4. Pour les vacances de **Pâques**, les élèves sont congédiés vendredi, le 7 avril 2017 à 15.50 heures. Les cours reprennent lundi, le 24 avril 2017.
5. Jour férié légal: lundi, le 1^{er} mai 2017.
6. Jour de congé pour l'**Ascension**: jeudi, le 25 mai 2017.
7. Pour le congé de la **Pentecôte**, les élèves sont congédiés vendredi, le 2 juin 2017 à 15.50 heures. Les cours reprennent lundi, le 12 juin 2017.
8. Jour de congé pour la **célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc**: vendredi, le 23 juin 2017.
9. Les **vacances d'été** commencent vendredi, le 14 juillet 2017 à 15.50 heures.

Les cours pour l'année scolaire 2017/2018 **reprennent**

pour les cycles scolaires 1.1, 1.2, 2, 3 et 4 vendredi, le 15 septembre 2017

pour le cycle 1.0 (éducation précoce) mardi, le 19 septembre 2017

Les classes des quatre cycles de l'enseignement fondamental ne chômeront plus pendant le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.

Dans le respect de la neutralité de l'École publique, le jour de pèlerinage en question sera considéré dorénavant au même titre que d'autres fêtes religieuses et les enseignants sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, sans que pour autant les élèves ne soient libérés collectivement des cours.